



PROGRAMME DE FORMATION

11.2.3.6 Fouilles de sûreté

Objectifs de la formation :

Se mettre en conformité avec l'obligation réglementaire de formation

Prérequis :

Avoir suivi avec succès une vérification renforcée de leurs antécédents.

Personnels concernés :

Les personnes qui effectuent des fouilles de sûreté des aéronefs

Durées et nombre de stagiaires :

Initiale : 3h30 + 15 mn d'évaluation

Périodique : 2h + 15 mn d'évaluation

02 stagiaires minimum

12 stagiaires maximum

Validation de la formation :

Partie théorique : QCU/QCM

Partie pratique : mise en situation

Note minimale : 12/20

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Support PowerPoint, exercices, films

Vidéoprojecteur, tableau blanc

Exercices de progression, mise en situation

Retour d'expérience

Formation dispensée par un instructeur certifié DGAC

Méthodes pédagogiques :

Affirmative, interrogative, démonstrative et active

Validité de la formation :

Périodicité 3 ans

Accessibilité :

Formation accessible aux personnes avec un handicap

**Tarif session :**

Sur devis

Délais d'accès :

Entre 7 et 30 jours à compter de la signature du devis

SERIS Academy Airport - Organisme de Formation

6 rue du Général de Larminat - 75015 PARIS

E-mail : contact@seris.fr | www.seris.fr

S.A.S. SERIS Academy – SERIS Academy Airport au capital de 10 000 euros - R.C.S. PARIS 989 584 545

Siège Social : 6 rue du Général de Larminat - 75015 PARIS. SIRET 989 584 545 00010 - APE 8559 A

Etablissement secondaire : 9 allée des Impressionnistes - 93420 VILLEPINTE. SIRET 989 584 545 00028



**Indicateurs :**

Taux de satisfaction : à venir

Taux de réussite : à venir

Taux d'insertion : à venir

Déroulé de la session de formation :**Accueil :**

Présentation et déroulement de la session.

Objectifs pédagogiques généraux :**11.2.3.6 :**

- ◆ Connaissance des exigences légales applicables aux fouilles de sûreté d'aéronefs ...
- ◆ Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
- ◆ Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- ◆ Connaissance de la configuration du ou des types d'aéronefs sur lesquels la personne devra effectuer des fouilles de sûreté
- ◆ Capacité à effectuer des fouilles de sûreté d'aéronef selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés.
- ◆ Aptitude à identifier les articles prohibés ;
- ◆ Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés ;
- ◆ Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés ;

Evaluation sommative

Examen de fin de formation sous forme de QCU

SERIS Academy Airport - Organisme de Formation

6 rue du Général de Larminat - 75015 PARIS

E-mail : contact@seris.fr | www.seris.fr

S.A.S. SERIS Academy – SERIS Academy Airport au capital de 10 000 euros - R.C.S. PARIS 989 584 545

Siège Social : 6 rue du Général de Larminat - 75015 PARIS. SIRET 989 584 545 00010 - APE 8559 A

Etablissement secondaire : 9 allée des Impressionnistes - 93420 VILLEPINTE. SIRET 989 584 545 00028

